

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet d'aménagement foncier intercommunal et au programme de travaux connexes des communes de REMICOURT et THIRAU COURT

Les propriétaires fonciers des communes de REMICOURT ; THIRAU COURT ; BAUDRICOURT ; DOMVALLIER et OFFROICOURT sont informés que la commission intercommunale d'aménagement des communes de REMICOURT et THIRAU COURT a décidé dans sa séance du 30 janvier 2019 de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Par arrêté du 5 avril 2019, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

Du 10 mai au 11 juin 2019 avant 12h00

Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude d'Impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur support papier et informatique en mairie de THIRAU COURT, à ses jours et heures d'ouverture habituels :

- **Mardis** de 8h00 à 12h00 - **excepté le mardi 11 juin 2019**
- **Vendredis** de 17h00 à 18h00 - **excepté le vendredi 10 mai 2019**

Ainsi qu'aux jours et heures suivants :

- **Samedi 18 mai 2019** de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Samedi 1^{er} juin 2019** de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Monsieur Jacques BORDAT, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

Monsieur Jacques BORDAT se tiendra en mairie de THIRAU COURT les samedis 25 mai 2019 et 8 juin 2019 de 9h00 à 12h00 ainsi que le mardi 11 juin 2019 de 10h00 à 12h00 pour recevoir les observations portant sur les propositions.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la mairie de THIRAU COURT ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail remicourt-thirau-court.projet@vosges.fr avant 12h00 le 11 juin 2019.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés aux mairies de REMICOURT et THIRAU COURT, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.

Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code Rural.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - Direction de l'Attractivité des Territoires – Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

DAT / SAF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88